

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 avril 2017

Etaient présents : Mmes Véronique DEL FABRO, Corinne BERG, Joëlle BRUTO, MM. Lionel VILLAUME, Patrick OSTER, Xavier SIMONIN, Sylvain MONIN, Jean-François MALLEGOL, Cédric BEYDON,

Etaient absents : Corinne SIMONIN pouvoir à Véronique DEL FABRO, Jean-Paul CHETIF pouvoir à Patrick OSTER

Secrétaire de séance : M. Patrick OSTER

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux du 22 et 28 mars 2017
2. Contrat d'assurance prévoyance garanties complémentaires
3. Approbation du compte administratif 2016 de la commune
4. Approbation du compte de gestion 2016 de la commune
5. Affectation du résultat budget commune
6. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2017
7. Vote du budget primitif 2017 de la commune
8. Approbation du compte administratif 2016 de l'assainissement
9. Approbation du compte de gestion 2016 de l'assainissement
10. Affectation du résultat budget assainissement
11. Vote du budget primitif 2017 assainissement
12. Subvention au FJEP

OBJET : Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal du 22 et 28 mars 2017

Chaque membre du Conseil Municipal a reçu un exemplaire du procès-verbal de la séance du 22 et 28 mars 2017. Madame le Maire invite l'assemblée à en prendre connaissance et à en délibérer.

A l'unanimité, les procès-verbaux sont approuvés.

OBJET : Contrat d'assurance prévoyance de garantie complémentaire au statut des agents des collectivités adhérentes

Le Conseil Municipal avait décidé de souscrire à un contrat d'assurance prévoyance de garanties complémentaires au statut des agents des collectivités adhérentes.

L'assureur actuel ayant l'intention d'augmenter considérablement les tarifs proposés, il paraît opportun de confier à nouveau au centre de gestion de Meurthe-et-Moselle le soin d'organiser une nouvelle procédure de mise en concurrence et ainsi tenter d'éviter l'augmentation tarifaire annoncée par l'actuel prestataire du marché ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité charge le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer une procédure formalisée, en vue le cas échéant, de souscrire pour son compte un nouveau contrat-cadre

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Garantie incapacité et temporaire de travail et invalidité ;
- Garantie minoration de retraite.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

OBJET : Approbation du Compte de gestion 2016 Commune.

Le compte de Gestion de la commune, établi par la trésorière de Lunéville, a été arrêté comme suit :

Section d'investissement dépenses :	30 702,02 €
Section d'investissement recettes :	29 198,16 €
Solde d'exécution section d'investissement :	- 1 503,86 €

Section de fonctionnement dépenses :	125 973,15 €
Section de fonctionnement recettes :	191 803,59 €
Solde d'exécution de la section de fonctionnement (excédent) :	65 830,44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2016 de la commune.

OBJET : Approbation du compte administratif 2016 de la commune.

Monsieur Patrick OSTER, donne lecture des montants du Compte Administratif 2016 comme suit :

Section d'investissement dépenses :	
Prévu :	199 458,54 €
Réalisé :	30 702,02€
Reste à réaliser :	89 688,00€

Section d'investissement recettes :	
Prévu :	199 458,54 €
Réalisé :	29 198,16 €
Excédent reporté :	154 155,54€
Reste à réaliser :	7 600,00 €

Section de fonctionnement dépenses	
Prévu :	356 071,54 €
Réalisé :	125 973,15 €
Reste à réaliser :	0,00 €

Section de fonctionnement recettes :	
Prévu :	356 071,54 €
Réalisé :	191 803,59 €
Excédent reporté :	194 108,54€
Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :	
Investissement :	- 1 503,86 €
Fonctionnement :	65 830,44 €
Résultat global :	64 326,58 €

Dès que Madame Véronique DEL FABRO, Maire, s'est retirée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'approuver, à l'unanimité, le compte administratif de la commune conformément aux chiffres précités.

OBJET : Affectation du résultat.

A la suite de l'adoption du compte administratif par le conseil municipal qui fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement de : 65 830,44 €
 Excédent reporté section de fonctionnement de l'année antérieure : 194 108,54 €
 Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 259 938,98 €

Excédent d'investissement de : 152 651,68 €
 Un déficit des restes à réaliser de : 82 088,00 €
 Soit un excédent d'investissement de : 70 563,68 €

A la suite de la dissolution du CCAS faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 1 727,72 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De reporter au compte 002 – excédent de fonctionnement : 259 938,98 €
 Augmenté de l'excédent de fonctionnement du CCAS : 1 727,72 €
 Soit un total de 261 666,70 €
 De reporter au compte 001 – excédent d'investissement : 152 651,68 €

OBJET : Budget primitif 2017 : vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Madame le Maire indique que la commission des finances propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : décide, à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales et vote ainsi ces taux pour 2017 :

Produit fiscal à taux constants :	Bases	Taux d'imposition	Produit en €
Taxe d'Habitation	348 400	13.71	47 766
Taxe Foncière (Bâti)	215 600	5.60	12 074
Taxe Foncière (Non Bâti)	10 000	14.50	1 450
CFE	11 900	19.30	2 297
Produit attendu de la fiscalité directe locale :			63 587
Produit nécessaire à l'équilibre du budget :			
- Total des allocations compensatrices			4 231
- Produit de la taxe additionnelle FNB			187
- Produit des IFER			2 160
- Produit de la CVAE			1 197
+ GIR			35 631

OBJET : Vote du budget primitif 2017 de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter le budget 2017 de la commune comme suit :

Propositions nouvelles :

Investissement dépenses :	84 186,68 €
Investissement recettes :	166 274,68 €
Fonctionnement dépenses :	428 002,70 €
Fonctionnement recettes :	428 002,70 €

Total budget :

Investissement dépenses :	173 874,68 € (dont 89 688,00 € RAR)
Investissement recettes :	173 874,68 € (dont 7 600,00 € RAR)
Fonctionnement dépenses :	428 002,70 €
Fonctionnement recettes :	428 002,70 €

OBJET : Approbation du compte de gestion du service assainissement.

Le compte de Gestion du service assainissement, établi par la trésorière de Lunéville, a été arrêté comme suit :

Section de fonctionnement dépenses :	4 401,15 €
Section de fonctionnement recettes :	7 615,20 €
Solde d'exécution de la section de fonctionnement (excédent) :	3 214,05 €
Section d'investissement dépenses :	164 846,46 €
Section d'investissement recettes :	20 939,13 €
Solde d'exécution section d'investissement (déficit) :	143 907,33 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité, le compte de gestion du service assainissement établi par la trésorière de Lunéville.

OBJET : Approbation du compte administratif du service assainissement.

Monsieur Patrick OSTER, donne lecture des montants du Compte Administratif du service assainissement 2016 comme suit :

Section d'investissement dépenses :	
Prévu :	1 425 967,49 €
Réalisé :	164 846,46 €
Report :	3 226,48 €
Reste à réaliser :	1 048 240,00 €
Section d'investissement recettes :	
Prévu :	1 425 967,49 €
Réalisé :	20 939,13 €
Reste à réaliser :	1 388 780,00 €
Section de fonctionnement dépenses :	
Prévu :	23 292,01 €
Réalisé :	4 401,15 €
Reste à réaliser :	0,00 €
Section de fonctionnement recettes :	
Prévu :	23 292,01 €
Réalisé :	7 615,20 €
Report :	5 617,01 €
Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :	
Investissement :	- 147 133,81 €
Fonctionnement :	8 831,06 €
Résultat global :	- 138 302,75 €

Dès que Madame Véronique DEL FABRO, Maire, s'est retirée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité, le compte administratif du service assainissement conformément aux chiffres précités.

OBJET : Affectation du résultat du service assainissement.

A la suite de l'adoption du compte administratif d'assainissement par le conseil municipal qui fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement de :	3 214,05 €
Excédent reporté section de fonctionnement de l'année antérieure :	5 617,01 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	8 831,06 €

Déficit d'investissement de :	147 133,81 €
Un excédent des restes à réaliser de :	340 540,00 €
Soit un excédent de financement de :	193 406,19 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De reporter au compte 002 – excédent de fonctionnement :	8 831,06 €
De reporter au compte 001 – déficit d'investissement :	147 133,81 €

OBJET : Vote du budget primitif 2017 du service assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de voter le budget 2017 du service assainissement comme suit :

Propositions nouvelles :

Investissement dépenses :	522 204,00 €
Investissement recettes :	181 664,00 €
Fonctionnement dépenses :	16 726,06 €
Fonctionnement recettes :	16 726,06 €

Total budget :

Investissement dépenses :	1 570 444,00 € (dont 1 048 240,00 RAR)
Investissement recettes :	1 570 444,00 € (dont 1 388 780,00 RAR)

Fonctionnement dépenses :	16 726,06 €
Fonctionnement recettes :	16 726,06 €

OBJET : Subvention au FJEP

Considérant les nombreuses manifestations organisées par cette association, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer au FJEP HUDIVILLER une subvention de 1 000,00 € ; dit que cette somme sera inscrite au compte 6574

OBJET DIVERS :

Brocante : Une animation jouets anciens sera organisée le 17 septembre.

Entretien des fossés : Un état des lieux sera effectué avant de faire une demande de devis pour l'entretien des fossés.